



CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL 08 AVRIL 2025

À l'ensemble des membres du conseil municipal
Maurepas, le 03 avril 2025

Dossier suivi par : Florence SANTISTEBAN
Tél : 01 30 66 54 01
Courriel : f.santisteban@maurepas.fr

Cher(e) collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la séance du conseil municipal le :

8 avril 2025 à 19h30
Salle du conseil

Conformément à l'article L.2121-10 du code général de collectivités territoriales, toute convocation est faite par le maire et est transmise de manière dématérialisée ou, par écrit à l'adresse communiquée par le conseiller municipal.

De plus, conformément aux dispositions de l'article R.2121-7, l'affichage des convocations est effectué à la porte de la mairie.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal précédant.

- 1- Compte de gestion 2024
- 2- Compte administratif 2024
- 3- Affectation du résultat 2024 – budget principal
- 4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Exercice 2025
- 5- Fixation des tarifs 2025-2026
- 6- Budget primitif 2025
- 7- Autorisations de programme et crédits de paiement 2025
- 8- Subvention 2025 – Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Maurepas
- 9- Taxe Foncière sur les propriétés bâties - Exonération partielle en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans et ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie
- 10- Régime indemnitaire tenant compte des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Mise à jour n°6
- 11- Résiliation de la convention de prestations de services entre la Ville de Maurepas et la Ville de Coignières pour la gestion des archives communales
- 12- Tableau des emplois - modifications
- 13- Recrutement des vacataires
- 14- Projet expérimental de mise à disposition de capteurs destinés à la lecture automatique des plaques d'immatriculations (LAPI) et de flux issus de dispositifs LAPI installés sur des caméras de vidéoprotection

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

- 15-Accueil des services sociaux du Conseil départemental des Yvelines à Maurepas
- 16-Subvention pour aider à la reprise et à rénovation de devantures commerciales - société Optic 2000
- 17-Subventions aux coopératives scolaires pour les projets thématiques - année 2025
- 18-Subventions aux associations - année 2025
- 19-Subvention 2025 à l'association Union Nationale des Combattants - section Maurepas
- 20-Subvention 2025 au Basket Club de Maurepas
- 21-Subvention 2025 au Comité de Jumelage
- 22-Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Maurepas Entraide - avenant n°4
- 23-Subvention exceptionnelle à l'association Gymnastique Élancourt Maurepas (GEM)
- 24-Convention de partenariat avec l'association World Step Events de Maurepas - Evènement "World Step Camp"

Je compte sur votre présence et vous remercie par avance de votre participation.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Grégory GARESTIER

Maire



Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Mairie de Maurepas

2 place d'Auxois - CS 40527 - 78311 MAUREPAS CEDEX
01 30 66 54 00 - mairie@maurepas.fr
maurepas.fr